



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cabinet du Ministre

*Le Préfet, Directeur du
Cabinet*

Paris, le **26 FEV. 2009**
Réf. : *SG/DICOM*

NOR INT17A0190101417C

Le Directeur de Cabinet
du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer
et des Collectivités territoriales

à

Monsieur le préfet de police
Mesdames et messieurs les préfets

O B J E T : Forums et assises " vos libertés, votre sécurité : parlons en ensemble"

P. JOINTES : Note et 2 fiches sur les thèmes du débat

Comme indiqué lorsqu'elle vous a réunis le 22 janvier dernier, le Ministre souhaite créer les conditions d'un rapprochement et d'une meilleure compréhension réciproque entre la population et les services de sécurité intérieure, police et gendarmerie, sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, des forums se tiendront partout en France pour d'une part présenter les missions et les modes d'actions des forces de sécurité, et d'autre part écouter les attentes et les besoins exprimés par nos concitoyens et répondre à leurs interrogations. Les forums locaux déboucheront sur des Assises nationales présidées par le Ministre.

La réussite de cette opération impose d'aller à la rencontre des citoyens, afin de créer les conditions d'une relation directe de dialogue et de confiance.

Pour ce faire, vous devrez organiser une série de rencontres locales, par principe une par canton, entre la population et les acteurs de la sécurité, entre le 16 mars et le 18 mai. L'échelon de proximité choisi pourra permettre le regroupement de certains cantons en fonction des territoires et de l'organisation des services au niveau de l'arrondissement, la communauté de communes, d'agglomération, la communauté de brigades... Vous devrez veiller à ce que la totalité de votre département soit couverte par l'organisation de ces rencontres.

Les réunions seront ouvertes au public, en plus des personnes que vous y conviendrez nominativement (élus, présidents d'associations, socio professionnels...).

Vous vous appuierez pour l'organisation de ces forums sur vos relais de terrain. Les sous-préfets d'arrondissement auront mission de les animer, au côté de policiers et gendarmes présents pour présenter leurs missions et répondre aux interrogations de nos concitoyens. Les élus devront naturellement y être associés.

Afin de vous faciliter l'organisation de cette opération de grande ampleur, la Délégation à la Prospective et à la Stratégie avec la Direction Générale de la Police Nationale, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et la Direction de la modernisation et de l'action territoriale ont élaboré un texte de fond qui permettra de présenter et de nourrir le débat.

Deux thèmes ont été retenus, permettant d'aborder l'ensemble des thématiques propres à la sécurité : « la sécurité, un devoir vis-à-vis de nos concitoyens » et « la sécurité, une responsabilité partagée ».

Un kit de communication contenant des documents écrits, des films, ainsi que le fil directeur des réunions et une méthodologie commune d'animation de réunion vous seront fournis. L'ensemble des éléments nécessaires sera mis à votre disposition sur l'intranet du ministère.

Un site internet spécifique sera également ouvert pour diffuser des informations et recueillir des questions. Les dates et lieux des réunions que vous organiserez y seront annoncés. Il conviendra donc qu'ils soient communiqués à la DICOM au plus vite.

A l'issue des rencontres tenues dans votre département, vous établirez une synthèse, qui devra parvenir pour le 22 mai à la DPS et à la DICOM. Cette synthèse devra apporter un éclairage de proximité sur les problématiques dégagées, établir un diagnostic des points forts et des faiblesses, et faire état de toute proposition de nature à renforcer le lien de confiance entre la population et les services de sécurité intérieure.

Les synthèses départementales devront être accompagnées en annexe des comptes-rendus de chaque réunion.

Une synthèse générale sera réalisée au niveau du ministère, et présentée lors de la réunion nationale présidée par le ministre.

Vos directeurs de Cabinet seront prochainement réunis par la DICOM afin de se faire présenter les conditions et détails de mise en œuvre de cette opération.

Comme indiqué le 22 janvier dernier, il vous revient de vous engager personnellement dans cette action d'envergure, le rapprochement entre les services de sécurité et la population étant une priorité à la mise en œuvre de laquelle le Ministre attache une importance majeure.

Le Préfet, Directeur du Cabinet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a vertical line through it, and a horizontal line below it.

Michel DELPUECH

Objet : Forums sécurité intérieure

L'adhésion de la nation est la condition de l'efficacité de la police et de la gendarmerie, mais aussi de la légitimité des efforts qui leur sont consacrés.

L'objectif de ces forums est principalement de recueillir l'avis et les attentes de nos concitoyens vis-à-vis de la police et de la gendarmerie nationales, mais aussi d'expliquer et de valoriser concrètement leur action à cette occasion, au moment où le rattachement organique de la gendarmerie au Ministère renforce la cohérence du dispositif de sécurité intérieure.

Cette consultation, avec un fort volet interactif (site internet, chat et forums) fera l'objet d'une synthèse au niveau national, dont les conclusions seront présentées à l'occasion d'assises de la sécurité intérieure. Elle sera de nature à donner des orientations au Ministère pour renforcer sur le territoire le lien entre la police et la gendarmerie et la nation dans toutes ses composantes. Les préfets sont chargés de l'organisation au niveau local.

Cet exercice revêt une double dimension de dialogue avec de nos concitoyens et de communication, et s'articule autour de deux thèmes :

- « La sécurité, un devoir vis-à-vis de nos concitoyens »
- « La sécurité, une responsabilité partagée »

Ouverts au public, organisés au niveau infra-départemental / cantonal, et en relation avec les problématiques locales de sécurité, les forums doivent permettre ainsi d'aborder les thèmes ci-dessous, et d'illustrer les meilleures pratiques. Des films pédagogiques d'ouverture seront mis à disposition des préfetures.

Dans les 21 départements où des conférences de cohésion ont déjà eu lieu, ces dernières devraient alimenter ces rencontres avec le grand public, et permettre d'évoquer la mise en place progressive, annoncée par la Ministre, des unités territoriales de quartiers, des délégués cohésion police / population, ainsi que des compagnies de sécurisation.

I) La sécurité, un devoir vis-à-vis de nos concitoyens

L'Etat a le devoir de garantir à tous les français, où qu'ils se trouvent sur le territoire national, une protection efficace et adaptée.

Il est proposé d'organiser cet échange autour de deux sujets: la modernisation au service de l'efficacité, et la proximité vis-à-vis de nos concitoyens.

Cet exercice pourra être précédé d'une présentation des résultats enregistrés dans la lutte contre la délinquance et la criminalité au niveau national, dans le département, ou le ressort territorial choisi pour organiser la rencontre.

A) LA MODERNISATION AU SERVICE DE L'EFFICACITE

La modernisation des modes d'action de la police et de la gendarmerie nationales

L'objectif poursuivi ici est de montrer que la police et la gendarmerie sont engagées résolument dans leur modernisation au service de la sécurité quotidienne de nos concitoyens; les nouvelles technologies permettant à la fois de moderniser nos instruments de la prévention de la délinquance, et d'améliorer l'efficacité des services.

La vidéo-protection est un thème à aborder, car elle est un outil de prévention, de dissuasion, et d'élucidation, qui prouve quotidiennement son efficacité.

Les avantages de la vidéo-protection peuvent être présentés et développés lors des rencontres, en mettant d'une part en évidence le retard pris par la France, par rapport à nos voisins, d'autre part en s'appuyant sur les retours d'expérience des élus, des bailleurs sociaux ou des transporteurs ayant mis en œuvre de tels dispositifs. A cette occasion, le régime juridique encadrant strictement ces moyens, et les obligations qui en découlent, peut être brièvement rappelés.

Les fichiers de police, qui facilitent la résolution des enquêtes, doivent être mieux expliqués à nos concitoyens. Ils sont un outil efficace de recherche des auteurs, ainsi que d'élucidation, des crimes et des délits. Le fichier automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) a ainsi permis le rapprochement de 45.928 profils. Encadrés par la loi, ils permettent en outre de rechercher, au service de nos concitoyens, les personnes disparues, ou les objets ou véhicules volés.

Le thème de la cybercriminalité, nouveau territoire numérique, est aussi l'occasion d'échanger avec le public sur ces questions, en s'appuyant notamment sur les initiatives récentes prises en la matière, telles que la mise en place de la plate-forme automatisée pour le signalement des sites pédopornographique, ou le numéro d'appel concernant les escroqueries sur internet, qui sont autant de dispositifs mis au service de la protection de nos concitoyens.

De façon plus générale, une réflexion pourra être lancée quant à l'apport des nouvelles technologies et leurs conditions d'acceptation par la population et les élus.

Des services et unités disposant d'équipements de pointe

Il est demandé, lors de ces rencontres, de démontrer, par certains exemples concrets, que la police et la gendarmerie disposent de moyens modernes de police technique et scientifique, permettant d'améliorer la résolution des crimes et délits. Elle est aussi la preuve de leur capacité d'adaptation à l'évolution de la délinquance, et à la mobilité croissante des délinquants. La technologie doit enfin permettre de dégager des gains de productivité pour renforcer la présence sur le terrain et la disponibilité des policiers et des gendarmes à l'égard du public. L'évolution des métiers qui en résulte, notamment dans le domaine la police technique et scientifique, peut être évoquée à cette occasion.

La gestion de l'ordre public et des manifestations

Une partie de l'échange pourra être consacrée à la manière dont est géré l'ordre public. L'objectif est d'expliquer à cette occasion dans quel cadre, avec quels objectifs et quels moyens est gérée une manifestation : protection d'une liberté publique fondamentale, déclaration préalable par les organisateurs en préfecture, examen du parcours avec la police ou la gendarmerie, encadrement et prévention des risques, etc.

B) LA PROXIMITE VIS – A - VIS DE NOS CONCITOYENS

La question de la proximité avec nos concitoyens, à travers les thèmes mentionnés ci-dessous, est le fil conducteur de cet échange qui pourrait être introduit de manière suivante : « la sécurité est-elle un service à la personne ? ».

Quatre sujets concrets liés aux missions de la police et de la gendarmerie

C'est l'occasion d'indiquer ce que les forces de l'ordre ont engagé localement, dans le cadre de leurs missions, pour être en phase avec les attentes de nos concitoyens. Quatre sujets introductifs pourront ainsi illustrer concrètement cette action :

- la lutte contre la délinquance de voie publique / les cambriolages
- la sécurité routière
- les violences intrafamiliales
- la lutte contre le trafic de stupéfiants

La relation avec le public pourra ensuite être abordée sous les angles suivants : l'aide aux plus faibles et l'accueil des victimes ; la facilitation des démarches du public ; la présence et la visibilité ; enfin l'accueil physique comme critère de qualité du service rendu à nos concitoyens.

Aider les victimes et mieux accueillir les plus faibles

Les expériences innovantes peuvent être valorisées dans ce cadre, notamment la présence de travailleurs sociaux et de psychologues au sein de certains services de police et unités de gendarmerie, notamment dans le traitement des violences intrafamiliales.

Cette initiative peut être l'amorce d'échanges mettant en évidence la nécessité de développer le travail en réseau de ceux qui sont au contact des plus vulnérables : relations avec les élus, travailleurs sociaux, bailleurs, monde associatif, services municipaux, etc.

Faciliter les démarches du public

L'expérimentation des pré-plaintes en ligne¹, ses résultats, comme l'annonce, par le ministre, de sa généralisation pour 2009, permettent d'illustrer les efforts en direction de nos concitoyens pour faciliter les relations avec leur police ou leur gendarmerie, mais aussi l'accès de tous à la justice.

Certains modes nouveaux de consultation des usagers, sur leurs attentes et leurs besoins, peuvent ainsi être présentés à cette occasion, illustrant la volonté de la police et de la gendarmerie nationales d'entrer dans une logique de « service ». Ainsi, par exemple, la

¹ Les deux départements concernés sont les Yvelines et la Charente-maritime

gendarmerie teste, depuis le mois de juillet 2008, les « Balu »² - ou boîtes aux lettres électroniques, qui a été lancée dans onze département avec l'objectif de rapprocher les gendarmes de leur population, en facilitant l'accès direct à leurs services³.

Dans le même esprit, les échanges peuvent porter sur une approche participative des liens public-forces de l'ordre, permettant à la population d'échanger avec sa « police », au moyen de blogs de brigades ou de commissariats, bien que cette expérience ne puisse pas être applicable partout.

La présence et la visibilité de la police et de la gendarmerie sur le terrain

Le Ministère est engagé avec résolution dans l'allégement des charges administratives de la police et de la gendarmerie pour renforcer leur présence et leur visibilité sur le terrain au service de nos concitoyens. Cet exercice doit permettre de recueillir les attentes de nos concitoyens : cette visibilité de la police et de la gendarmerie est-elle adaptée aux objectifs de la prévention de la délinquance dans votre quartier / ville ?

L'accueil physique du public comme critère de qualité du service rendu à nos concitoyens

La police et la gendarmerie sont conscientes du caractère parfois inadapté de leurs locaux de service, à un accueil de qualité dû aux populations desservies et ce, à plus forte raison, si l'on considère que, dans de nombreux cas, les citoyens amenés à se déplacer dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie sont des victimes, donc en situation de fragilité. Ce thème peut être l'occasion de recueillir les attentes de nos concitoyens, mais aussi de faire état des projets immobiliers ou de modernisation des services en cours. Ce dialogue est de nature à alimenter les réflexions prospectives engagées au Ministère sur le commissariat et la brigade du futur.

II) La sécurité, une responsabilité partagée

Le second thème doit permettre d'associer les acteurs du partenariat, en particulier dans la prévention de la délinquance.

Il doit permettre de mettre en valeur l'effort d'adaptation des forces de l'ordre à des logiques environnementales différentes, adaptées aux territoires, ainsi que le travail partenarial avec les autres acteurs (élus, bailleurs sociaux, transporteurs, associations, chefs d'établissement, ...).

Dans les 21 départements où des conférences de cohésion ont déjà eu lieu, et qui sont l'expression du partenariat, ces dernières doivent alimenter les rencontres avec le grand

² Les onze départements pionniers sont l'Aisne, la Dordogne, le Doubs, le Gard, la Haute-Saône, le Jura, le Loiret, la Meuse, la Sarthe, la Seine-Maritime et le Territoire de Belfort.

³ Les citoyens peuvent, par ce moyen, signaler aux gendarmes leur départ en vacances. Une fois son message déposé, l'internaute reçoit un accusé de réception qui précise le délai de traitement et la suite donnée. Il est envisagé, après bilan, de généraliser l'expérience en 2009.

public, et la mise en place progressive annoncée par la Ministre des unités territoriales de quartiers, des délégués cohésion police / population, ainsi que des compagnies de sécurisation.

Le partenariat dans la prévention de la délinquance et la lutte contre les violences intrafamiliales

Ce thème doit être l'occasion d'aborder le rôle des acteurs et instances de la prévention. S'il est acquis que policiers et gendarmes n'ont pas à se substituer aux travailleurs sociaux, ils n'en ont pas moins un rôle à jouer en matière de prévention, sur des thématiques qui leur sont spécifiques. Mais ce travail de prévention suppose l'existence de véritables partenariats, conditions à une co-production de sécurité. Le thème des violences intrafamiliales pourra être traité à cette occasion. Un bilan des CLS pourra aussi être effectué.

Dans le même registre, ces rencontres doivent être l'occasion d'engager, sur les questions de prévention et de partenariat, une nouvelle concertation avec certains acteurs (bailleurs, transports publics, élus et associations, chefs d'établissements scolaires...) sur leurs besoins, leurs attentes et leurs contributions. La pratique des diagnostics de prévention situationnelle pourra être évoquée à cette occasion.

Ce thème général peut être abordé en deux temps : les relations avec les acteurs locaux de la sécurité, puis le citoyen.

A) LES ACTEURS LOCAUX DE LA SECURITE

Les relations avec les polices municipales et les acteurs privés de la sécurité

Les polices municipales sont des acteurs à part entière de la sécurité quotidienne. Dix ans après l'adoption de la loi du 15 avril 1999, il apparaît opportun d'engager un dialogue avec les élus locaux et la population, sur les missions de la police municipale et ses complémentarités avec la police et la gendarmerie, afin de renforcer les partenariats existants et d'améliorer la production de sécurité.

A un moment où le ministère a entrepris à la fois de dynamiser et d'encadrer le secteur de la « sécurité privée », ces rencontres doivent permettre d'engager un dialogue local sur la coproduction de sécurité, notamment leur apport à la sécurité au quotidien de nos concitoyens, et les relations avec la police et la gendarmerie.

Les réseaux d'acteurs territoriaux

La politique de sécurité doit pleinement s'adapter à la diversité des territoires et des populations à laquelle elle s'adresse. Les rencontres sont l'occasion, dans le cadre d'une concertation avec les élus, représentants du monde associatif et acteurs économiques, de consacrer les réseaux d'acteurs territoriaux comme le socle d'une action rénovée de la police et de la gendarmerie.

Il convient ainsi de recueillir les bonnes pratiques locales, et d'imaginer de nouveaux modes d'association et d'action dans le cadre de cette logique de réseau. On peut citer par exemple la constitution de réseaux « personnes âgées » (associations d'anciens, maisons de retraite, infirmières libérales, aides à domicile, sociétés de service, employés de la poste...), ou d'un

même secteur d'activité. La question des relations avec la jeunesse peut être abordée dans ce cadre.

B) LE ROLE DU CITOYEN

Le « fil rouge » de ce volet pourrait être la question suivante: « *la police et la gendarmerie vous rendent un service. Êtes-vous aussi un acteur de votre propre sécurité ?* ». Une illustration positive pourrait être donnée à travers la plate-forme automatisée mise en place par le Ministère pour lutter contre les escroqueries⁴.

Une information pourrait aussi être délivrée à cette occasion sur les dispositifs du service citoyen volontaire (volontariat) ou de la réserve opérationnelle (jeunes retraités réservistes, retournés à la vie civile mais employés, de façon périodique, en soutien ou en substitution des personnels d'active, ainsi que des jeunes Français issus de la préparation militaire gendarmerie), qui sont une expression concrète et visible du lien entre la Nation et ses forces de sécurité intérieure.

⁴ Un autre exemple pourrait être le plan « alerte-enlèvement », mis en place sous les auspices des magistrats.

Fiche thématique N°1 :

« La sécurité, un devoir vis-à-vis de nos concitoyens »

Objectif : ce thème vise à permettre à la police et à la gendarmerie nationales de montrer à la population et aux élus qu'elles sont dans une **logique de qualité du service rendu**. Il convient de recueillir les besoins et les attentes de la population sur ce thème.

Message principal : « la police et la gendarmerie nationales adaptent de façon continue leur service et leurs modes d'action aux besoins et aux attentes des populations et collectivités desservies, en particulier au profit de celles et ceux qui sont parmi les plus vulnérables et les plus fragiles ».

Ce thème pourrait donner lieu au préalable à la présentation synthétique des résultats enregistrés au niveau national et local dans la lutte contre la délinquance.

Deux angles d'approche sont proposés pour ce thème, où l'avis du public est attendu :

I) LA MODERNISATION AU SERVICE DE L'EFFICACITE

L'utilisation de la technologie sert l'intérêt commun, dans le respect des libertés individuelles et publiques

- **La vidéo-protection est un outil de prévention, de dissuasion, et d'élucidation, qui prouve quotidiennement son efficacité.** La France, en retard par rapport à ses voisins (cf. fiche spécifique) chez qui la vidéo-protection est devenue un outil indispensable, à l'origine de la résolution de certaines affaires criminelles. Notre pays s'attache à établir un juste équilibre entre les impératifs de la sécurité et la garantie des libertés publiques et individuelles.
 - Un retour d'expérience des élus, bailleurs, et transporteurs, peut être organisé dans ce cadre
 - Les attentes, mais aussi les craintes de nos concitoyens, doivent pouvoir être évoquées dans ce cadre – Selon un sondage IPSOS de novembre 2007, la vidéo-protection est ainsi plébiscitée par 78% des personnes sondées.

- C'est enfin l'occasion de rappeler les dispositions légales encadrant l'utilisation de la vidéo-protection, qui sont autant de gardes - fous pour les libertés publiques.

- **Les fichiers de police sont un outil efficace de recherche des auteurs, ainsi que d'élucidation, des crimes et des délits.** Le fichier automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) a ainsi permis le rapprochement de 45.928 profils depuis sa création; le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) a permis de résoudre 8.607 affaires en 2008, et le fichier des personnes recherchées (FPR) a permis d'effectuer 47.338 interpellations. Encadrés par la loi, ils permettent en outre de rechercher, au service de nos concitoyens, les personnes disparues, ou les objets ou véhicules volés. Le fichier des véhicules volés a ainsi permis de retrouver 177661 véhicules en 2008.
- **Le cyberspace occupe à présent une place centrale dans la vie et le travail de nos concitoyens, et un nouveau « territoire numérique » se développe à grande vitesse.** Le Ministère est très engagé dans la lutte contre la criminalité qui s'y développe. Il en va, dans ce domaine également de la protection des français, à travers la défense des plus faibles et des plus vulnérables (lutte contre la pédopornographie sur Internet¹, les escroqueries en tout genre, les vols d'identité sur Internet...). Le traitement de ce thème pourra être abordé sous la double-approche de la sensibilisation du grand public et de la communication à son intention.

Les forces de l'ordre ont investi dans des équipements et spécialisations de pointe, devenus à présent indispensables, pour améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu

- **L'investissement dans la technologie n'a pas pour finalité « la technique pour la technique »**, mais est au service de résultats enregistrés par les policiers et les gendarmes dans la lutte contre la délinquance et la criminalité au service de nos concitoyens. Elle est aussi la preuve de leur capacité d'adaptation à l'évolution de la délinquance, et à la mobilité croissante des délinquants : la géo-localisation permet ainsi à la fois de réduire les délais d'intervention, et de mieux identifier les criminels (cf. fiche spécifique). La technologie doit enfin permettre de dégager des gains de productivité pour renforcer la présence sur le terrain et la disponibilité des policiers et des gendarmes à l'égard du public.
- **La police et de la gendarmerie nationales ont développé des technologies modernes et de nouvelles compétences pour élucider plus de crimes et de délits.** Un point synthétique peut être effectué sur les « nouveaux métiers » de la sécurité intérieure, notamment dans le domaine de la police scientifique et technique.

¹ Rappel de l'initiative portée dans le cadre de la PFUE, sur la création d'une plate-forme de signalement des contenus illicites sur Internet.

- **Des présentations, in situ, pourront le cas échéant être organisées, permettant d'illustrer cette évolution de la police technique et scientifique.**

La gestion de l'ordre public et des manifestations

- **Une partie de l'échange pourra être consacrée à la manière dont est géré l'ordre public.** L'objectif est d'expliquer à cette occasion dans quel cadre, avec quels objectifs et quels moyens est gérée une manifestation : protection d'une liberté publique fondamentale, déclaration préalable en préfecture, examen du parcours avec la police et la gendarmerie, encadrement et prévention des risques, etc.

II) LA PROXIMITE AVEC NOS CONCITOYENS

La question de la proximité avec nos concitoyens, à travers les thèmes mentionnés ci-dessous, est le fil conducteur de cet échange qui pourrait être introduit de manière suivante : « la sécurité est-elle un service à la personne ? ».

Quatre sujets concrets liés aux missions de la police et de la gendarmerie

C'est l'occasion d'indiquer ce que les forces de l'ordre ont engagé localement, et dans le cadre de leurs missions, pour être en phase avec les attentes de nos concitoyens, dans les domaines suivants :

- la lutte contre la délinquance de voie publique / les cambriolages
- la sécurité routière
- les violences intrafamiliales
- la lutte contre le trafic de stupéfiants

Ce qui est entrepris / devrait être entrepris à destination des plus faibles et des plus vulnérables :

- **Une politique volontariste d'aide aux victimes**, par la mise en place de travailleurs sociaux et / ou de psychologues au sein d'unités opérationnelles choisies en raison de leur profil sociologique :
 - Un bilan de l'action de la délégation aux victimes (cf. fiche spécifique) peut être présenté ;
 - La question de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales / des violences intrafamiliales doit être abordée dans ce cadre ;
 - L'avis et les propositions de la population et des élus sont recueillis pour améliorer l'accueil fait aux victimes dans les commissariats et brigades de gendarmerie.

- **Le développement et l'approfondissement du travail en réseau entre les acteurs au service des plus faibles et des plus vulnérables**, notamment les personnes âgées (avec les élus, les associations, les bailleurs et travailleurs sociaux...). Quels sont les liens existants ? Comment améliorer le partenariat ?

Ce qui est entrepris / devrait être entrepris pour faciliter les relations des citoyens avec leur police ou leur gendarmerie :

- **Présentation et bilan des deux expérimentations conduites sur les pré-plaintes en ligne** et annonce par le ministre de la généralisation du dispositif en 2009 : cette initiative traduit l'importance accordée à l'accès, pour tous, à la justice.
- **Des démarches simples et dématérialisées entrent, de même, dans les habitudes**: présentation de l'expérimentation des « Balu » conduite par la gendarmerie nationale dans 11 départements pionniers (cf. fiche spécifique) ; dans cet esprit, des « blogs » de commissariat ou de brigades correspondent-ils à des besoins exprimés localement et sont-ils de nature à apporter un plus ?

Ce qui est entrepris / devrait être entrepris pour renforcer la présence et visibilité sur le terrain de la police et de la gendarmerie

- **Le Ministère est engagé dans l'allégement des charges administratives** de la police et de la gendarmerie pour renforcer leur présence et leur visibilité sur le terrain au service de nos concitoyens.
- **Cette visibilité de la police et de la gendarmerie vous paraît-elle adaptée aux objectifs de la prévention de la délinquance** dans votre quartier / ville ?

La recherche d'un accueil physique de qualité :

- **Chaque fois que cela est possible (configuration des bâtiments, financements...), des efforts sont consentis pour faciliter l'accueil du public** : accès handicapés, signalétique, confidentialité des échanges entre le policier ou le gendarme et le citoyen. Des besoins particuliers sont-ils exprimés localement ?
- **Le Ministère vient de lancer une réflexion prospective sur le commissariat et la brigade « du**

futur ». Pour la conduire à bien, il effectue un travail d'expression des besoins des policiers et des gendarmes, des acteurs qui interagissent avec eux, mais aussi du grand public.

Fiche thématique N°2:

« La sécurité, une responsabilité partagée »

Objectif : ce thème vise non seulement à mettre en évidence la nécessité de promouvoir des partenariats adaptés aux territoires et fédérant les différents acteurs, dans une logique de coproduction de sécurité, mais aussi de mieux associer nos concitoyens à cette démarche.

L'exercice ne saurait se résumer au bilan effectué « entre » les acteurs institutionnels au sein des instances à l'instar des CLSPD. Dans les 21 départements où des conférences de cohésion ont déjà eu lieu, les rencontres doivent permettre d'évoquer la mise en place progressive des unités territoriales de quartiers, des délégués police / population, ainsi des compagnies de sécurisation.

Message: « Police et gendarmerie sont au cœur du dispositif de sécurité, mais, plus que jamais, il est fondamental de développer et / ou de consolider des partenariats innovants entre les différents acteurs impliqués ; chacun doit en effet, à sa place, être un acteur de sa propre sécurité».

Ce thème doit permettre d'associer les acteurs du partenariat, en particulier dans la prévention de la délinquance.

- **Des résultats notables ont déjà été obtenus dans la lutte contre la délinquance et la criminalité, grâce aux partenariats locaux et aux diverses instances de prévention, où les maires jouent un rôle moteur.** Un bilan synthétique départemental / local à destination du public pourrait être présenté à cette occasion.
- **Quelles sont les conditions à la réussite du partenariat ?** Si la police et la gendarmerie n'ont pas vocation à se substituer aux travailleurs sociaux, le travail en réseau, notamment avec le monde associatif, doit se développer dans le respect des contraintes et de la culture de chacun. La question des violences intrafamiliales pourrait être évoquée dans ce cadre.
- **Quelles peuvent être les attentes de nos concitoyens, vis-à-vis de l'Etat, et des différents acteurs impliqués (élus, bailleurs, transports publics, chefs d'établissements scolaires...), et comment mieux associer la population.** Les attentes des commerçants, des artisans et des chefs d'entreprise pourraient être évoquées dans ce cadre

I) LES RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA SECURITE

Les relations avec les polices municipales

- **Dix après la loi de 1999, les polices municipales sont des acteurs à part entière de la sécurité quotidienne.** Il serait intéressant de recueillir l'avis de nos concitoyens sur la perception des rôles respectifs de la police nationale et des polices municipales.
- **Comment mieux intégrer encore l'apport des polices municipales à la coproduction de sécurité ?** Existe-t-il des bonnes pratiques ou des besoins identifiés localement en la matière ?

Les acteurs privés de la sécurité

- **Quelle est la place au niveau local des acteurs de la sécurité privée,** au moment se met en place un dispositif de carte professionnelle, et quelles sont les pistes possibles pour un partenariat nouveau avec ces derniers ?

Le travail en réseau avec les acteurs territoriaux, s'appuyant sur une approche thématique

- **Comment mieux appréhender, toujours dans une logique de coproduction de sécurité, les caractéristiques des différents territoires desservis ?** Il est en effet évident qu'aucune solution unique ne peut s'appliquer de façon indifférenciée sur le territoire national, tant les spécificités et attentes peuvent différer, d'un territoire à l'autre. Sans doute est-il nécessaire d'imaginer de nouveaux modes d'action, dans le cadre d'une logique nouvelle de réseau avec les acteurs territoriaux.
- **Cette logique suppose la constitution de véritables réseaux informels et thématiques, permettant d'adapter la réponse et les ressources des forces de l'ordre aux caractéristiques des territoires et populations à desservir** (par exemple, le réseau « personnes âgées » ou des sociétés de service, des aides à domicile, etc.), de même qu'elle peut passer par le recours accru à la prévention situationnelle. Existe-t-il en l'espèce des bonnes pratiques et des besoins identifiés en la matière ?
- **La question des relations avec la jeunesse peut être abordée dans le cadre de cette table ronde.**

II) LE ROLE DU CITOYEN

- Dans une logique que connaissent bien les pays anglo-saxons mais encore peu développée en France, et s'appuyant sur le sens civique du

« bien commun », **il convient de contribuer à convaincre chacun qu'il est aussi (ou doit être) un acteur de sa propre sécurité** et des autres et que, ce faisant, il complète ainsi l'action de prévention de la police ou de la gendarmerie.

- **Un exemple illustratif est le succès rencontré lors de la mise en place de la plate-forme automatisée de lutte contre les escroqueries sur internet, qui pourra faire l'objet d'une présentation vidéo pédagogique.** Le plan « alerte-enlèvement » lancé par le Ministère de la Justice, qui permet de diffuser très rapidement auprès de la population, sur l'ensemble du territoire national, des informations précises relatives à l'enlèvement d'un mineur afin de provoquer des témoignages susceptibles de favoriser la prompte libération de la victime, pourrait aussi être évoqué.
- Dans cet esprit, **il peut être suggéré d'illustrer cette approche à partir l'exemple du dispositif du service citoyen volontaire ou de la réserve opérationnelle** (cf. fiche spécifique), qui sont une expression concrète et visible du lien entre la Nation et ses forces de sécurité intérieure